



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 17 décembre 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée le mercredi 17 décembre 2025, à 15 h, et tenue à 15 h 16, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Marc Bélisle, Maricka Giguère, Josette Allard-Gignac, Jacques St-Louis, Lynn Gravel, Anthony Lafrenière-Gélinas, Marie-Josée Suzor, Jean-Yves Tremblay et Caroline Walker, formant quorum sous la présidence du maire Yves Lévesque. Est absent, le conseiller Louis-Jean Garceau.

Sont également présentes, Kim Dumais, directrice générale, Kate Primeau, directrice générale adjointe - planification et Me Chantal Doucet, greffière.

Déclaration d'ouverture par le maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-776 - TAXES ET COMPENSATIONS 2026

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2025 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a mentionné son objet, sa portée et ses modifications;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Marc Bélisle

Et résolu

Que le Conseil adopte, avec changements, le *Règlement SH-776 ayant pour objet d'établir les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2026.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan R 629-17-12-25

R 630-17-12-25



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 631-17-12-25

DÉSIGNATION - COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, C. a-19.1), la Ville de Shawinigan a constitué un comité consultatif agricole par son Règlement général SH-1;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce comité doivent être désignés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT le changement des membres du conseil lors de l'élection du 2 novembre 2025;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Caroline Walker
Appuyé par : le conseiller Anthony Lafrenière-Gélinas

Et résolu

Que le Conseil désigne les personnes suivantes comme membres du comité consultatif agricole de la Ville de Shawinigan :

- Josette Allard-Gignac, conseillère municipale;
- Maricka Giguère, conseillère municipale;
- Lynn Gravel, conseillère municipale;

Que le Conseil nomme Josette Allard-Gignac comme présidente de ce comité.

Que ces nominations soient valides pour une période de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 632-17-12-25

DÉSIGNATION - COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'ACCÉLÉRATION ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT le comité de diversification économique créé à la suite de la signature d'une entente avec la ministre des Affaires municipales et des Régions en janvier 2008;

CONSIDÉRANT QUE le nom de ce comité a par la suite été modifié par Comité de développement et d'accélération économique;

CONSIDÉRANT l'assermentation du nouveau conseil municipal à la suite de l'élection du 2 novembre 2025;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la conseillère Maricka Giguère

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil désigne Yves Lévesque à siéger, la directrice générale Kim Dumais, la directrice générale adjointe – planification Kate Primeau et le directeur du Service de développement économique David Marcouiller pour et au nom de la Ville de Shawinigan, au Comité de développement et d'accélération économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 633-17-12-25

DÉSIGNATION - COMITÉ D'INVESTISSEMENT DE LA VILLE DE SHAWINIGAN (FLI ET RTA)

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement a été créé en 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est composé de sept membres, dont deux élus;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'élection du 2 novembre dernier, il y a lieu de désigner les élus qui siégeront à ce comité;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lynn Gravel
Appuyé par : la conseillère Maricka Giguère

Et résolu

Que le Conseil désigne Marie-Josée Suzor et Jacques St-Louis à titre de représentants de la Ville de Shawinigan au comité d'investissement de la Ville de Shawinigan (FLI et RTA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 634-17-12-25

DÉSIGNATION - CONSEIL D'ORIENTATION ET DE MOBILISATION DES PARTENAIRES LOCAUX POUR L'INTERVENTION DES COMMUNAUTÉS DE L'ÉNERGIE (COMPLICE)

CONSIDÉRANT QUE la création du Conseil d'Orientation et de Mobilisation des Partenaires Locaux pour l'Intervention des Communautés de l'Énergie (COMPLICE) est une initiative conjointe de la Ville de Shawinigan, du CIUSSS MCQ et de la CDC de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu une instance de concertation intersectorielle rassemblant plus d'une soixantaine d'organisations locales et régionales œuvrant sur le territoire de Shawinigan;

CONSIDÉRANT l'assermentation du nouveau conseil municipal à la suite de l'élection du 2 novembre 2025;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Anthony Lafrenière-Gélinas

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil désigne le maire, Yves Lévesque, la conseillère Maricka Giguère, la directrice générale, Kim Dumais, ainsi que Lynn O'Cain, cheffe - innovation sociale, à siéger, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, au Conseil d'Orientation et de Mobilisation des Partenaires Locaux pour l'Intervention des Communautés de l'Énergie (COMPLICE).

Que la présente résolution remplace toute désignation précédente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 635-17-12-25

DÉSIGNATION - TABLE D'ACTION ET DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE SHAWINIGAN (TACAS)

CONSIDÉRANT QUE la création de la Table Actions Concertation aînés de Shawinigan est issue de la réunion de partenaires qui a pour mission d'assurer une veille des besoins des aînés et développer des projets communs pour y répondre;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville d'y déléguer un représentant du conseil municipal;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Caroline Walker
Appuyé par : la conseillère Marie-Josée Suzor

Et résolu

Que le Conseil désigne Jean-Yves Tremblay à siéger, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, à la Table d'action et de concertation des aînés de Shawinigan (TACAS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 636-17-12-25

DÉSIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS SHAWINIGAN (SADC)

CONSIDÉRANT QU'un élu du conseil municipal siège au sein du conseil d'administration du Service d'aide au développement des collectivités Shawinigan;

CONSIDÉRANT l'assermentation du nouveau conseil municipal à la suite de l'élection du 2 novembre 2025;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Marc Bélisle
Appuyé par : la conseillère Lynn Gravel

Et résolu

Que le Conseil désigne Marie-Josée Suzor à siéger, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, au conseil d'administration de la Société d'aide au développement des collectivités Shawinigan (SADC).

Que la présente résolution remplace toute désignation précédente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 637-17-12-25

DÉSIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE (URLS)

CONSIDÉRANT QU'il est inclus dans les règlements généraux de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLS) que la Ville de Shawinigan doit désigner un élu de son conseil municipal afin d'agir au sein du conseil d'administration de l'URLS de la Mauricie;

CONSIDÉRANT l'assermentation du nouveau conseil municipal à la suite de l'élection du 2 novembre 2025;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Maricka Giguère
Appuyé par : la conseillère Caroline Walker

Et résolu

Que le Conseil désigne Jean-Yves Tremblay à siéger, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, au conseil d'administration de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLS).

Que la présente résolution remplace toute désignation précédente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 638-17-12-25

DÉSIGNATION AU COMITÉ AD HOC SUR LA RESTRUCTURATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du 18 novembre dernier, le conseil a créé le Comité ad hoc sur la restructuration du développement économique et a établi son mandat par la résolution R 534-19-11-25;

CONSIDÉRANT QUE, lors de cette même séance, la conseillère Marie-Josée Suzor et le conseiller Marc Bélisle ont été désignés sur le comité à titre de représentants du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est également composé de 3 experts externes, de deux représentants de la Direction générale, d'un fonctionnaire municipal et d'un représentant du Cabinet du maire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'y ajouter un membre citoyen ainsi qu'un membre représentant le Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la conseillère Lynn Gravel

Et résolu

Que le conseil désigne Steve Dubé à titre d'expert, Luc Trudel à titre de citoyen et Kathleen Dubé à titre de représentante du Service des finances, à siéger au comité ad hoc sur la restructuration du développement économique.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que leur mandat soit à durée indéterminée et que les membres demeurent en fonction jusqu'à ce que le Conseil pourvoie à leur remplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

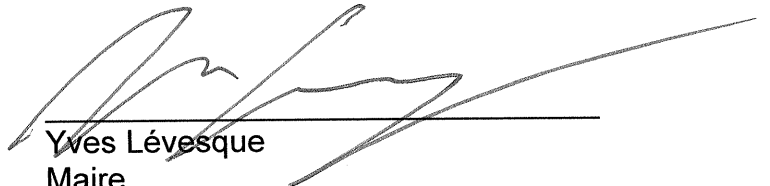
PÉRIODE DE QUESTIONS


Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 15 h 32.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Yves Lévesque
Maire


Me Chantal Doucet
Greffière